

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2024
		ID : 032-213202088-20240916-2024SEPT16_259-DE
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5.5
		Subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

14

Séance Publique ordinaire du **16 septembre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote : néant

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Association Nationale des Anciens Combattants et Ami-e-s de la Résistance 32 (ANACR 32) - Proposition de versement d'une subvention au titre de 2024

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

L'ANACR 32 sollicite la possibilité d'obtenir un financement pour récompenser les lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) auquel le lycée Maréchal Lannes de Lectoure participe.

Grâce à cette aide financière, les élèves des participants chaque année au CNRD peuvent obtenir, après correction et délibération de la Commission départementale, une « mention départementale » qui vient récompenser la qualité du travail réalisé par les élèves.

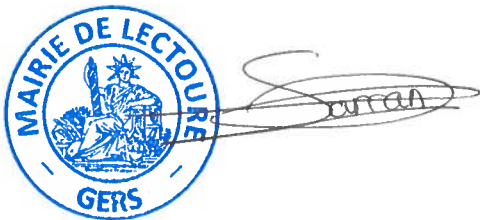
Au vu de ces éléments, Madame l'adjointe au Maire propose d'accorder à l'ANACR 32 une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accorder à l'ANACR 32 une subvention de 200 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2024